



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 42148

Texte de la question

M. Claude Goasguen appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les conditions d'ouverture de l'hôpital Henri Dunant, dans le 16e arrondissement de Paris. Cet hôpital moderne, incontestablement bien équipé et destiné à des personnes âgées, est néanmoins dépourvu de systèmes de climatisation et de rafraîchissement. Après les événements dramatiques en termes de santé publique pour les personnes âgées, et notamment dans les hôpitaux parisiens, au cours de l'été 2003, il s'interroge sur ces absences graves d'équipements de refroidissement, et demande des explications à ce sujet et l'assurance de la célérité de l'intervention des pouvoirs publics pour éviter la reproduction d'incidents mettant en danger la santé des personnes âgées.

Texte de la réponse

De nombreux travaux ont été engagés depuis l'automne 2003 pour élaborer un plan d'actions de nature à prévenir les conséquences d'une nouvelle période de canicule. Dans ce cadre, il a été demandé, par circulaire en date du 5 mai 2004, aux établissements de santé de disposer, dès l'été 2004, d'au moins une pièce équipée d'un système de climatisation ou de rafraîchissement de l'air. Des crédits ont été spécialement affectés à la réalisation de cet équipement. En outre, le ministre de la santé et de la protection sociale a mis en place, dans le cadre du « plan canicule », une mission chargée de suivre l'équipement des établissements de santé et des maisons de retraite en appareils permettant de rafraîchir leurs locaux. L'objectif de cette mission était de faire en sorte que tous les établissements soient effectivement équipés, hormis ceux qui disposent de locaux naturellement isolés des aléas climatiques (murs épais, altitude...). Dans le cas de l'hôpital Henry Dunant dans le 16e arrondissement de Paris, l'établissement a décidé de rafraîchir le 7e étage de l'hôpital qui regroupe des locaux communs (salles de réunion, salle de kinésithérapie...), permettant ainsi d'accueillir, quelques heures par jour, un grand nombre de personnes âgées. C'est pour cette raison que cet établissement a été choisi, dans le cadre du plan local canicule, pour accueillir, ponctuellement, en cas de fortes chaleurs, des personnes âgées isolées vivant à leur domicile. Des climatiseurs mobiles ont également été achetés afin de pouvoir rafraîchir des personnes fragilisées qui ne pourraient pas être déplacées de leur chambre.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42148

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4640

Réponse publiée le : 21 décembre 2004, page 10315